



CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPTISTE



Niveau d'étude
visé
BAC +3



Durée
3 ans



Structure de
formation
Faculté de
Médecine

Présentation

Objectifs

L'orthoptie consiste en des actes d'exploration, de rééducation et de réadaptation de la vision utilisant éventuellement des appareils et destinés à traiter les anomalies fonctionnelles

de la vision. L'orthoptie concerne toutes les altérations de la vision fonctionnelle sur les plans moteurs sensoriels et fonctionnels.

L'examen orthoptique est à la base, de l'évaluation des capacités visuelles en fonction des plaintes décrites, de la pathologie, de l'âge du patient et de ses besoins propres en rapport avec ses activités.

Organisation

Contrôle des connaissances

Modalités de Contrôle des Connaissances

Dans chaque Unité d'Enseignement (UE), les aptitudes et les connaissances peuvent varier. Il peut s'agir d'un

contrôle terminal, et/ou d'un contrôle continu et/ou de la validation de la présence à certains enseignements. Les modalités de contrôle retenues pour chaque UE sont publiées définitivement au plus tard un mois après la rentrée universitaire.

Le contrôle des connaissances comporte deux sessions d'examen par an :

- Une première session à la fin de chaque semestre.
- Une deuxième session début juillet au cours de laquelle chaque étudiant composera pour les UE non validées lors de la première session.

La validation d'une UE est prononcée par le jury après délibération lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

Admission

Conditions d'admission

Depuis 2020, l'accès aux études d'orthoptie se fait via la plateforme [PARCOURSUP](#).

L'accès à cette formation est soumis à une sélection sur dossier selon les attendus précisés sur la plateforme, suivi d'un entretien oral pour ceux retenus. Ils doivent justifier du baccalauréat, du DAEU, d'un diplôme français ou étranger admis en dispense du baccalauréat ou d'une qualification ou d'une expérience jugée suffisantes conformément aux dispositions de l'article L613-5 du Code de l'Éducation.



Modalités d'inscription

Le détail de la procédure et le calendrier sont disponibles sur

 [Parcoursup](#).

Et après

Poursuite d'études

Infos pratiques

Contacts

Contact administratif

Bureau des études paramédicales

 med-paramedical@umontpellier.fr

Lieu(x)

 Montpellier - Faculté de Médecine

En savoir plus

Lien vers le site de la faculté de médecine

 <https://facmedecine.umontpellier.fr/etudes-et-formations/paramedical/formation-orthoptie/>



Programme

Organisation

Les enseignements sont organisés en semestres, chaque semestre correspondant à un volume de 30 ECTS (crédits européens), soit 60 ECTS par année.

Les enseignements sont assurés sous forme :

- De cours magistraux (soit en présentiel, soit dématérialisés par l'intermédiaire de supports numériques),
- De travaux dirigés (enseignement dirigé).

Au cours des 3 années de formation, des stages sont organisés en milieu hospitalier, dans des structures privées, et au sein de cabinets libéraux.